



Restructurations de poste

Par **Gachi mustapha**, le **15/08/2017** à **08:59**

Voilà je suis chef d'équipe des laveurs de vitre en ce moment en arrêt de travail suite à une manœuvre de casse depuis le 1er avril avec opération ma reprise devait s'effectuer le 31-07-2017 donc j'ai bien passé à ce jour ma visite médicale qui m'a reconnu apte avec quelques restrictions mais qui n'ont rien à voir avec mon travail, suite à ça mon directeur m'a envoyé un courrier m'indiquant que suite à une restructuration de La vitrerie il me déplace sur un site de maintenance en tant que simple ouvrier, en sachant que je ne peux porter une charge de plus de 15kg et je ne peux pas mettre des chaussures de sécurité car je fais de l'algodysplasie ma cheville restant très enflée donc ma question est que dois-je faire en sachant que je devrais reprendre le 23-08-2017

Merci de votre réponse rapide

Par **P.M.**, le **15/08/2017** à **10:06**

Bonjour,

Vous dites que vous devriez reprendre le 31/07/2017 puis le 23/08/2017...

Si vous étiez comme chef d'équipe sur votre contrat de travail et/ou vos feuilles de paie, l'employeur ne peut pas procéder à une rétrogradation sans votre accord ou même à un changement de qualification...

S'il voulait invoquer un motif économique qu'il peut justifier, il aurait dû vous faire la proposition par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion, en cas de refus, s'il maintenait sa position, au terme de ce délai, il aurait dû procéder au licenciement économique...

Par **Gachi mustapha**, le **15/08/2017** à **12:43**

Effectivement ma date de reprise était le 31 07 2017 mais il me restait des CP 2016 je fus obligé de les prendre de suite donc à l'heure actuelle depuis le 31 07 2017 je suis en vacances reprise le 23 08 2017